

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 6 juillet 2026

Date de publication : 10/07/26



L'an deux mil vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 30 juin 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET

Secrétaire de séance : Nathalie LIEVENS



Délibération N° 04-07-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - RA-SOLEIL D'OR - ADMISSION EN NON-VALEUR

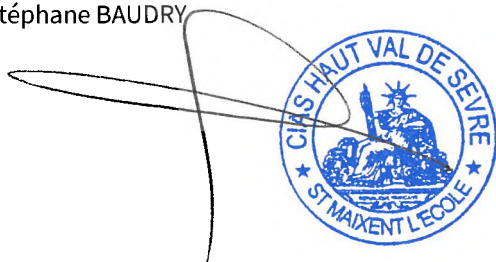
Vu le courrier du Comptable du service de la gestion comptable de Saint-Maixent l'Ecole nous présentant un montant de créances irrécouvrables à l'issue de la procédure contentieuse pour un montant global de 38.10 €.

Ces impayés de factures concernent les redevances de loyer sur l'année 2024 sur le budget 40102 – RA-SOLEIL D'OR.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'admission des créances irrécouvrables proposées par le comptable public pour un montant de 38.10 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Nathalie LIEVENS